



Événement

# Fête de la musique 2024

Courlancy

DATE : vendredi 21 juin 2024  
LIEU CONCERNÉ : chaussée Bocquaine  
(parking stade Delaune)

## NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

Reims et la région Grand Est accueillent cette année **le grand concert gratuit** de la Fête de la Musique 2024 de France TV le 21 juin chaussée Bocquaine (parking stade Delaune).

Afin d'assurer l'organisation et la sécurité de l'événement, des modifications provisoires de la circulation et de stationnement seront mises en place.

## RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

• **Stationnement autorisé le 21 juin de 14 h et au plus tard 1 h** après l'événement, dans les rues suivantes :

- Rue de Venise, du boulevard docteur Henri Henrot jusqu'à la rue de l'Équerre, côté impair et suppression de la voie cyclable,
- Boulevard docteur Henri Henrot :
  - 30 m après la sortie de la trémie sous le pont de Venise jusqu'au niveau de la bretelle d'accès au pont de Fléchambault, sur la voie de droite
  - dans le sens pont de Fléchambault vers le pont de Venise, de la rue du Ruisset jusqu'au pont de Venise, sur la voie de droite
- Avenue Paul Marchandeanu, du rond-point de l'Ordre National du Mérite au boulevard du Président Wilson, stationnement longitudinal, côté terre-plein central, sur chaque demi-chaussée),
- Boulevard du président Wilson, du giratoire Franchet d'Esperey jusqu'au niveau de la rue Charles Marq, sur la voie de droite et suppression de la voie cyclable.

• **Stationnement interdit du 3 au 28 juin**

- Chaussée Bocquaine :
  - du rond-point de la sortie de la voie Jean Taittinger au stade Auguste Delaune
  - sur l'ensemble du parking arboré

• **Stationnement interdit du 11 juin à 22 h au 26 juin**

- Chaussée Bocquaine, sur le parking René Tys, entre l'avenue Paul Marchandeanu à la 1<sup>re</sup> entrée donnant sur le parking René Tys

• **Stationnement interdit du 19 juin, 12 h au 22 juin, 12 h**

- Chaussée Bocquaine, sur l'ensemble des parkings visiteurs, à l'exception des personnes dûment autorisées munies d'un macaron.

• **Stationnement interdit les 20 et les 21 juin**

- Chaussée Bocquaine, sur l'ensemble des places en épis situées après le gymnase à l'exception des bus dûment autorisés.



+

+

+

- **Stationnement *interdit* le 21 juin**

- Chaussée Bocquaine, de l'avenue du général de Gaulle à la rue Saint-Fiacre,
- Avenue du général de Gaulle, de la rue Passe Demoiselles à la chaussée Bocquaine,
- Parking René Tys,
- Rue Gabriel Voisin, dans le centre routier sur les 7 emplacements à proximité des arbres.

+

- **Stationnement *interdit* le 21 juin de 16 h 30 à 17 h 30**

- Avenue Paul Marchandea, du boulevard du président Wilson vers le rond-point de l'Ordre National du Mérite et plus précisément sur 4 emplacements, au plus près du giratoire, des deux côtés, afin de permettre le stationnement des bus interurbains.

- **Stationnement *interdit* le 21 juin de 17 h 30 à 18 h 30**

- Avenue Paul Marchandea, du rond-point de l'Ordre National du Mérite vers le boulevard du président Wilson et plus précisément sur 4 emplacements, au plus près du giratoire, des deux côtés, afin de permettre le stationnement des bus interurbains.

- **Stationnement PMR**

- Le 21 juin 2024, le stationnement des véhicules à mobilité réduite munis d'un macaron sera autorisé avenue du général de Gaulle (de la rue Passe Demoiselles à la chaussée Bocquaine).

- **Accès aux secours et services**

- Maintenu

- **Circulation *interdite* le 21 juin de 12 h à la fin de l'événement**

- Pont de Venise,
- Avenue Paul Marchandea, du pont de Venise au rond-point de l'Ordre National du Mérite,
- Chaussée Bocquaine, de l'avenue du général de Gaulle à la rue Saint-Fiacre,
- Rue Saint-Fiacre,
- Chaussée Saint Martin, de la rue Clovis Chézel à la rue des Naussonces,
- Rue des Fontaines,
- Rue des Maraichers (de la chaussée Saint Martin jusqu'à la chaussée Bocquaine).

- **Circulation *interdite* le 21 juin de 12 h à la fin de l'événement**

- Chaussée Bocquaine, du rond-point de la sortie de la voie Jean Taittinger au stade Auguste Delaune.

- **Fermeture le 21 juin, de 12 h à la fin de l'événement**

- Entrées et sorties Reims Cathédrale de la voie Jean Taittinger (dans les deux sens : Paris vers Reims et Reims vers Paris).

## Grand Reims Mobilités

### Bus

- Le 21 juin à partir de 11 h : déviations des lignes 2 et 16 seront mises en place.

### Tramway

- Circulation prolongée toute la soirée avec un dernier passage à Comédie vers Neufchâtel à 1 h 30, et vers Debré aux alentours de 2 h 15,
- Fréquence : toutes les 20 minutes environ, de 23 h à 0 h 30 et toutes les 25 minutes environ de 0 h 30 au passage de la dernière rame.

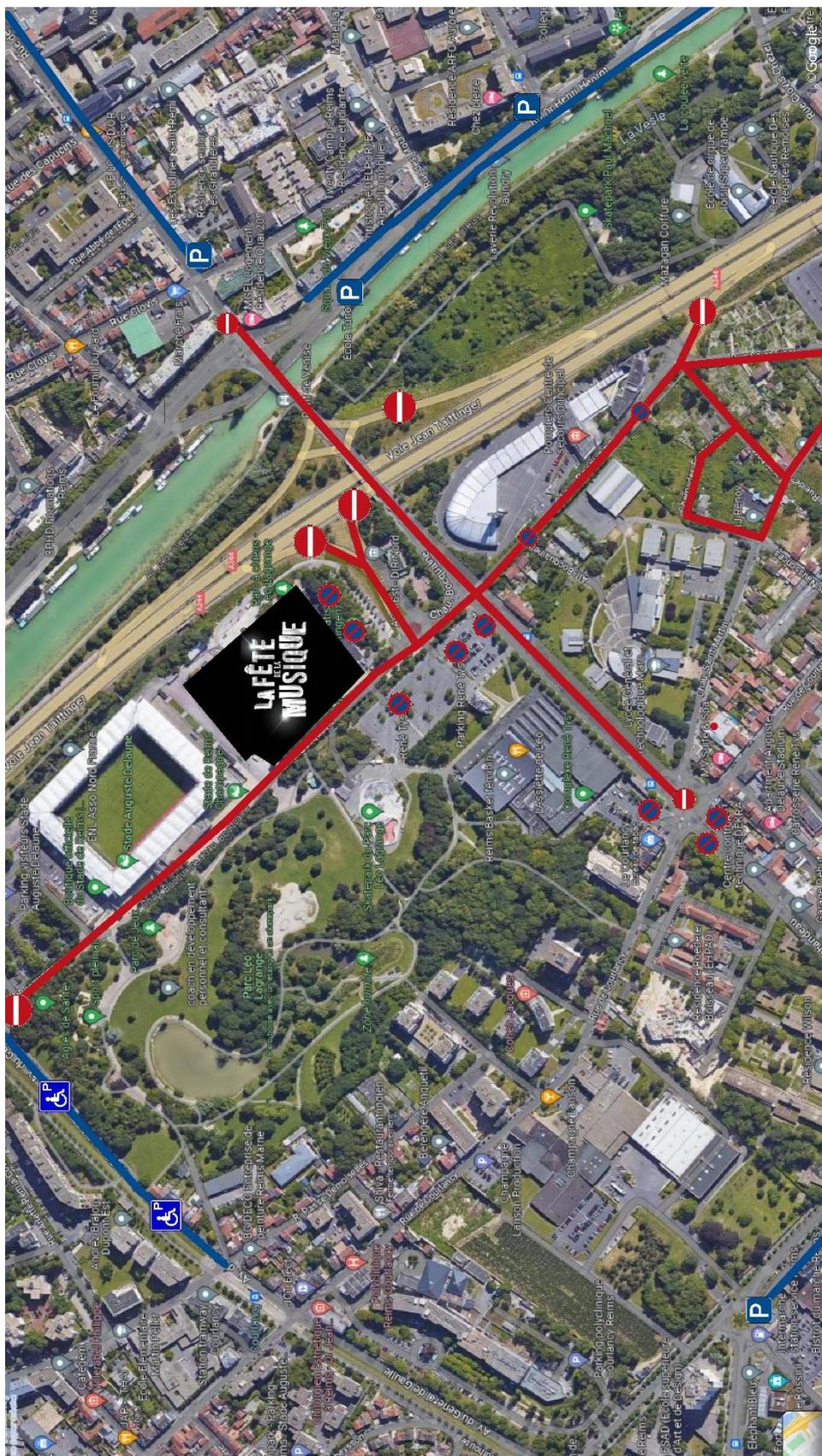
### Gène

Des nuisances sonores pourront survenir du 20 au 21 juin, nous vous prions de nous excuser par avance pour la gêne occasionnée.





REIMS CONTACT  
03 26 77 78 79  
[www.reims.fr/demarches-en-ligne](http://www.reims.fr/demarches-en-ligne)



Reims.fr